

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL**  
**A BELIN-BELIET (33)**

**Séance du 2 mars 2020**  
**Délibération n° 26 REC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. LAGRAVE Renaud.

**Étaient Présents** : M. LAGRAVE Renaud portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, Mme LAMARQUE Gisèle portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, Mme NADAU Marie-Françoise portant pouvoir de M. DUDON Alain, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. BAUDY Serge portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, M. PEDEUBOY Jean-Louis, Mme CORMIER Claudine, M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, M. DUNOGUES Yves portant de Mme TAPIN Martine, M. GLEYZE Jean-Luc, M. ICHARD Vincent, M. PAIN Cédric portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. SORE Serge portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

**FINANCES :**

**Vote du BP 2020**

**RECTIFICATION SUITE A ERREUR MATERIELLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5721 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat Mixte, article 17 et suivants,

Vu le débat des orientations budgétaires qui s'est tenu à l'occasion du Comité Syndical du 13 février 2018,

Le Budget primitif principal du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne :

- En section de fonctionnement : 6 216 598,69 euros
- En section d'investissement : 1 667 715,70 euros

Le Budget Annexe 1 « Locations soumises à TVA » :

- En section de fonctionnement : 108 894,51 euros
- En section d'investissement : 52 877,72 euros

Le Budget Annexe 4 « Activités commerciales » :

- En section de fonctionnement : 564 689,76 euros
- En section d'investissement : 44 500 euros

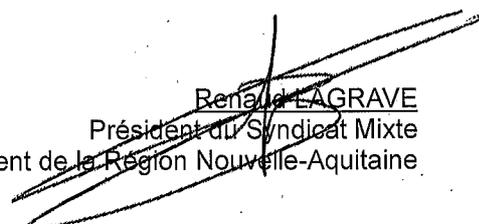
Les budgets sont présentés par nature et votés par chapitre en fonctionnement et par opération et chapitre en investissement.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, DECIDE à la majorité** (une abstention : Mme NADAU Marie-Françoise portant pouvoir de M. DUDON Alain) d'adopter le budget principal 2020 et les budgets annexes 2020 «Location soumises à TVA » et «Activités commerciales ».

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL**  
**A BELIN-BELIET (33)**

**Séance du 2 mars 2020**  
**Délibération n° 26 REC**

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020

  
Renaud LAGRAVE  
Président du Syndicat Mixte  
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine